



CHINE – MOYENS DE FAIRE RESPECTER LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

La communication ci-après, datée du 7 décembre 2022 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 6:2 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Le 18 février 2022, l'Union européenne a demandé l'ouverture de consultations avec le gouvernement de la République populaire de Chine ("Chine") conformément aux articles 1^{er} et 4 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord), à l'article 64:1 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC") et à l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 ("GATT") au sujet de certaines mesures préjudiciables à la protection des droits de propriété intellectuelle et aux moyens de les faire respecter et concernant le fait que la Chine a manqué à ses obligations au titre de l'article 63:1 et 63:3 de l'Accord sur les ADPIC.

L'Union européenne a tenu des consultations avec la Chine les 6, 7 et 12 avril 2022 en vue d'arriver à un règlement mutuellement satisfaisant de la question. Malheureusement, ces consultations n'ont pas permis de régler le différend.

Par conséquent, l'Union européenne demande qu'un groupe spécial soit établi conformément aux articles 4 et 6 du Mémoire d'accord, à l'article 64:1 de l'Accord sur les ADPIC et à l'article XXII:1 du GATT, pour examiner cette question sur la base du mandat type figurant à l'article 7:1 du Mémoire d'accord.

1. Mesures préjudiciables à la protection des droits de propriété intellectuelle et aux moyens de les faire respecter

1.1. Description des mesures

La Chine a adopté, maintient et met en œuvre une politique qui, dans le contexte des procédures judiciaires concernant les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, habilite les tribunaux chinois à interdire aux détenteurs de brevets de revendiquer leurs droits protégés par l'Accord sur les ADPIC dans d'autres juridictions. Cette interdiction se concrétise par la délivrance de mesures provisoires ("injonctions antipoursuites")¹ par les tribunaux chinois, qui interdisent aux détenteurs de brevets d'engager ou de poursuivre toutes procédures judiciaires auprès de tout tribunal non chinois, ou de faire respecter les résultats de toutes procédures judiciaires auprès de tout tribunal non chinois, et qui sont exécutées au moyen de pénalités journalières en cas d'atteinte aux droits. Ces pénalités peuvent être et ont été fixées au niveau maximal autorisé par la Loi chinoise sur la procédure civile et se cumulent de jour en jour.

¹ Dans la Loi sur la procédure civile de la Chine, la mesure provisoire est appelée "mesure conservatoire".

Cette politique a été instaurée au moyen d'une décision du Tribunal populaire suprême ("TPS") de la Chine datée du 28 août 2020 dans l'affaire *Huawei c. Conversant* ("décision du TPS du 28 août 2020").² Le TPS a établi que l'article 100 de la Loi sur la procédure civile de la République populaire de Chine ("Loi sur la procédure civile")³ autorisait un tribunal chinois à adopter une mesure provisoire interdisant à une partie de demander l'exécution de jugements d'un tribunal non chinois ou de demander réparation en justice en dehors de la juridiction de la Chine. Il a décidé en outre qu'en cas de violation de cette "injonction antipoursuites", un tribunal chinois pouvait imposer l'amende maximale prévue à l'article 115 1) de la Loi sur la procédure civile⁴, soit 1 million de RMB par jour. Par décision du 11 septembre 2020, le TPS a rejeté la demande de réexamen de sa décision du 28 août 2020 présentée par *Conversant* et a maintenu l'injonction antipoursuites et les pénalités journalières.⁵ L'Union européenne considère que les injonctions antipoursuites demeurent généralement valables jusqu'à ce que le jugement final dans l'affaire dont est saisie le tribunal chinois prenne effet.⁶

Cette politique a été précisée par les tribunaux chinois dans au moins quatre autres affaires où des injonctions antipoursuites ont été délivrées. Dans trois de ces affaires, les injonctions antipoursuites ont été confirmées après réexamen et maintenues. En outre, la Haute Cour de la province du Hubei, la Haute Cour de la province du Guangdong et le Comité politique et juridique du Parti communiste de la province du Guangdong ont confirmé la justesse et le caractère exemplaire de ces décisions judiciaires dans leurs provinces respectives. Le TPS a précisé et promu la politique dans un certain nombre de documents officiels et publics établis en 2021 et 2022. Le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale a approuvé la politique telle qu'appliquée en 2021 et 2022. Selon des déclarations officielles faites en 2021 et en 2022, la politique continuera d'être appliquée à l'avenir.

1.1.1 Quatre injonctions antipoursuites délivrées par des tribunaux populaires intermédiaires

Comme il a été indiqué plus haut, l'adoption d'injonctions antipoursuites interdit aux détenteurs de brevets de revendiquer leurs droits auprès d'un tribunal non chinois. Après la décision du TPS du 28 août 2020, cela a été fait dans un certain nombre de décisions rendues par des tribunaux chinois, y compris les suivantes.

1. *Xiaomi c. InterDigital* – Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan

Le 9 juin 2020, le Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan a accepté une affaire engagée par un certain nombre de sociétés du groupe Xiaomi contre InterDigital, Inc. au sujet de la fixation d'un taux de droit de licence pour des brevets essentiels à une norme ("BEN").⁷ Le 4 août 2020, Xiaomi

² Tribunal populaire suprême de la République populaire de Chine, décision civile du 28 août 2020, dans les affaires entre Huawei Technology Co. LTD et Conversant Wireless Licensing S. à r. 1. (2019) Zui Gao Fa Zhi Min Zhong n° 732, n° 733 et n° 734, Zhi yi. 中华人民共和国最高人民法院, 华为与康文森案 (2019) 最高法知民终732、733、734号之一裁定书.

³ La Loi sur la procédure civile de la Chine, dans sa version de 2017 applicable au moment où la décision du TPS du 28 août 2020 a été rendue, a ultérieurement été modifiée, le 24 décembre 2021. La révision est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 ("Loi de 2022 sur la procédure civile de la Chine"). Le texte de l'article 100 est resté inchangé mais a été renuméroté pour devenir l'article 103. 中华人民共和国民事诉讼法 (根据2021年12月24日第十三届全国人民代表大会常务委员会第三十二次会议《关于修改〈中华人民共和国民事诉讼法〉的决定》第四次修正) .

⁴ Dans la Loi de 2022 sur la procédure civile de la Chine, l'article a été renuméroté pour devenir l'article 118.

⁵ Tribunal populaire suprême de la République populaire de Chine, décision civile du 11 septembre 2020, dans les affaires entre Huawei et Conversant (2019) Zui Gao Fa Zhi Min Zhong n° 732, 733 et 734 Zhi er. 中华人民共和国最高人民法院, 华为与康文森案(2019)最高法知民终 732、733、734 号之二裁定书.

⁶ Pendant l'Examen des politiques commerciales de la Chine tenu en 2021, en réponse à la question n° 78 de l'Union européenne au sujet de la durée des injonctions antipoursuites, la Chine a renvoyé à l'article 13 des Dispositions du Tribunal populaire suprême concernant des questions relatives à l'application de la loi dans l'examen des affaires concernant des mesures conservatoires dans les différends en matière de propriété intellectuelle, qui dispose que ces types de décisions seront généralement valables jusqu'à ce que le jugement dans l'affaire en question prenne effet.

⁷ Voir Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei), décision civile du 23 septembre 2020, dans l'affaire entre Xiaomi et InterDigital (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 169 Zhi yi. 湖北省武汉市中级人民法院, 小米与交互数字案 (2020) 鄂01知民初169号之一裁定书.

a présenté une demande de mesure conservatoire sous la forme d'une injonction antipoursuites. Le 23 septembre 2020, le Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan a fait droit à la demande de Xiaomi et délivré une injonction antipoursuites.⁸ Cette injonction antipoursuites exigeait qu'InterDigital et ses sociétés affiliées, sous peine de pénalités journalières, retirent ou suspendent une injonction qu'elles avaient demandée à l'encontre de Xiaomi et de ses sociétés affiliées auprès des tribunaux indiens, et leur interdisait de demander à tout autre tribunal dans le monde une injonction ou une détermination d'une redevance pour les brevets essentiels à une norme pour les mobiles 3G et 4G dont il était question dans l'affaire. Le Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan s'est appuyé sur les dispositions de la Loi sur la procédure civile, ainsi que sur les Dispositions du Tribunal populaire suprême concernant plusieurs questions relatives à l'application de la loi dans l'examen des affaires concernant des mesures conservatoires dans les différends en matière de propriété intellectuelle telles qu'interprétées dans la décision du TPS du 28 août 2020. Par décision du 4 décembre 2020, le Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan a rejeté la demande de réexamen de la décision du 23 septembre 2020 présentée par InterDigital et a maintenu l'injonction antipoursuites et les pénalités journalières.⁹

2. *ZTE c. Conversant* – Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen

Le 17 janvier 2018, le Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen a accepté une affaire engagée par ZTE contre Conversant Wireless Licensing Co., Ltd. ("Conversant") demandant une décision concernant les conditions relatives aux licences pour les brevets dont Conversant alléguait qu'ils étaient essentiels aux normes chinoises.¹⁰ Le jour de la décision du TPS du 28 août 2020, ZTE a demandé une mesure conservatoire au Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen interdisant l'exécution d'une injonction par un tribunal étranger.

Le 28 septembre 2020, le Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen a délivré une injonction antipoursuites.¹¹ Cette injonction interdisait à Conversant, sous peine de pénalités journalières, d'exécuter une injonction délivrée par le Tribunal de Düsseldorf. Le Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen s'est référé à une décision du Tribunal populaire intermédiaire de Nanjing dans une affaire entre Huawei et Conversant¹² qui concernait le taux de redevance pour les mêmes brevets que ceux dont il était question dans le différend porté devant lui. Compte tenu de cette décision, le Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen a conclu que Conversant demandait un taux trop élevé à ZTE. Il a donc accordé une injonction antipoursuites parce qu'autrement ZTE aurait été forcée de se retirer du marché allemand ou d'accepter l'offre de Conversant et de parvenir à un règlement avec elle. La décision du Tribunal populaire intermédiaire de Nanjing a été portée en appel et a fait l'objet de la décision du TPS du 28 août 2020. Le Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen a aussi fait référence à cette procédure devant le TPS, notant qu'elle était en cours. Il a accordé l'injonction antipoursuites sur la base des dispositions de la Loi sur la procédure civile.

3. *OPPO c. Sharp* – Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen

Le 25 mars 2020, le Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen a accepté un différend engagé par OPPO et OPPO Shenzhen ("OPPO") contre Sharp Corporation et Scienbizip Japan Corporation

⁸ Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei), décision civile du 23 septembre 2020, dans l'affaire entre Xiaomi et InterDigital (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 169 Zhi yi. 湖北省武汉市中级人民法院,小米与交互数字案(2020)鄂01知民初169号之一裁定书.

⁹ Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan, décision civile du 4 décembre 2020, dans l'affaire entre Xiaomi et InterDigital, (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 169 Zhi er. 湖北省武汉市中级人民法院,小米与交互数字案(2020)鄂01知民初169号之二裁定书.

¹⁰ Voir Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen (province du Guangdong), décision civile du 28 septembre 2020, dans l'affaire entre ZTE et Conversant (2018) Yue 03 min Chu n° 335 Zhi yi. 广东省深圳市中级人民法院,中兴与康文森案(2018)粤03民初335号之一裁定书.

¹¹ Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen (province du Guangdong), décision civile du 28 septembre 2020, dans l'affaire entre ZTE et Conversant (2018) Yue 03 Min Chu n° 335 Zhi yi. 广东省深圳市中级人民法院·中兴与康文森案(2018)粤03民初335号之一民事裁定书.

¹² Décision du 16 septembre 2019 du Tribunal populaire intermédiaire de Nanjing (province du Jiangsu), dans l'affaire entre Huawei et Conversant (2018) Su 01 Min Chu n° 232, 233 et 234. 江苏省南京市中级人民法院·华为与康文森案(2018)苏01民初232、233、234号,2019年9月16日判决书.

concernant les licences des BEN.¹³ OPPO a demandé au Tribunal, entre autres choses, de déterminer les conditions globales relatives aux licences, y compris mais pas exclusivement, le taux de redevance des licences pour les terminaux intelligents d'OPPO pour ce qui était des BEN liés au Wi-Fi, des BEN liés à la 3G et des BEN liés à la 4G. En octobre 2020, ou aux alentours d'octobre 2020, OPPO a demandé une mesure conservatoire au Tribunal pour interdire à Sharp et à ses sociétés affiliées de demander des injonctions judiciaires (y compris des injonctions permanentes et des injonctions provisoires) ou d'autres mesures réparatoires analogues dans d'autres pays ou régions. Deuxièmement, OPPO a demandé qu'il soit interdit à Sharp et à ses sociétés affiliées d'engager des poursuites concernant des atteintes aux droits de brevet ou de demander des injonctions judiciaires (y compris des injonctions permanentes et des injonctions provisoires) ou d'autres mesures réparatoires analogues à l'encontre d'OPPO dans d'autres pays ou régions.

Le 16 octobre 2020, le Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen a fait droit à la demande d'Oppo et délivré une injonction antipoursuites.¹⁴ Il a interdit à Sharp, sous peine de pénalités journalières, d'engager une procédure concernant des atteintes aux droits de brevet ou de demander une injonction contre OPPO et ses sociétés affiliées fondée sur ses BEN liés au Wi-Fi, ses BEN liés à la 3G et ses BEN liés à la 4G qui étaient en cause dans cette affaire partout dans le monde. Il a accordé l'injonction antipoursuites sur la base des dispositions de la Loi sur la procédure civile. Le 19 août 2021, le TPS a rejeté l'appel formé par Sharp à l'encontre de la décision du Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen au sujet de la compétence. Le TPS a également décidé que le Tribunal de Shenzhen était compétent pour fixer les taux globaux des BEN considérés.

4. *Samsung c. Ericsson* – Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan

Le 7 décembre 2020, le Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan a accepté une affaire soumise par plusieurs entités de Samsung contre Ericsson en ce qui concerne les modalités globales relatives aux licences des BEN liés à la 4G et à la 5G détenus ou contrôlés par Ericsson et ses filiales pour les produits de communication de Samsung, y compris les taux de redevance, conformément aux principes concernant la concession de licence à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (FRAND).¹⁵

Le 14 décembre 2020, Samsung a présenté une demande de mesure conservatoire sous la forme d'une injonction antipoursuites auprès du Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan. Le Tribunal a délivré une injonction antipoursuites le 25 décembre 2020.¹⁶ L'injonction interdisait à Ericsson, sous peine de pénalités journalières, de demander à tout autre tribunal, que ce soit en Chine ou en dehors de Chine, une injonction contre Samsung sur la base de ses brevets relatifs à la 4G et à la 5G. Elle interdisait aussi à Ericsson d'exécuter des injonctions existantes ou de demander des décisions sur des questions relatives aux licences partout dans le monde. L'injonction antipoursuites inclut une injonction anti-antipoursuites interdisant à Ericsson de demander à tout autre tribunal, que ce soit en Chine ou en dehors de Chine, d'ordonner à Samsung de retirer sa demande d'injonction antipoursuites dans cette affaire. Le Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan a accordé l'injonction sur la base des dispositions de la Loi sur la procédure civile et des Dispositions du Tribunal populaire suprême concernant plusieurs questions relatives à l'application de la loi dans l'examen des affaires concernant des mesures conservatoires dans les différends en matière de propriété intellectuelle telles qu'interprétées dans la décision du TPS du 28 août 2020. Ericsson a demandé au Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan de réexaminer la décision. Par décision du 10 mars 2021, le

¹³ Voir Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen (province du Guangdong), décision civile du 16 octobre 2020, dans l'affaire entre OPPO et Sharp (2020) Yue 03 Min Chu n° 689 Zhi yi. 广东省深圳市中级人民法院, OPPO与夏普案 (2020) 粤03民初689号之一民事裁定书.

¹⁴ Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen (province du Guangdong), décision civile du 16 octobre 2020, dans l'affaire entre OPPO et Sharp (2020) Yue 03 Minchu n° 689 Zhi yi. 广东省深圳市中级人民法院, OPPO与夏普案 (2020) 粤03民初689号之一民事裁定书.

¹⁵ Voir Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei), décision civile du 25 décembre 2020, dans l'affaire entre Samsung et Ericsson (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 743. 湖北省武汉市中级人民法院·三星与爱立信案 (2020) 鄂01 知民初743 号裁定书.

¹⁶ Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei), décision civile du 25 décembre 2020, dans l'affaire entre Samsung et Ericsson (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 743. 湖北省武汉市中级人民法院·三星与爱立信案 (2020) 鄂01 知民初743 号裁定书.

Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan a rejeté la demande de réexamen de la décision du 25 décembre 2020 présentée par Ericsson et a maintenu l'injonction antipoursuites.¹⁷

Injonctions antipoursuites de portée mondiale approuvées par le TPS

Le TPS a confirmé que les tribunaux chinois pouvaient établir des injonctions antipoursuites prospectives de portée mondiale, y compris pour interdire d'engager toute procédure concernant des atteintes aux droits de brevet auprès de toute instance non chinoise et pour interdire de demander une injonction ou une mesure réparatoire analogue, sous peine de pénalités journalières de 1 million de RMB, qui n'étaient pas limitées à une portée, à des conditions ou à des circonstances spécifiques liées aux affaires concrètes dont le tribunal en question était saisi.

Chaque année, le TPS choisit 10 affaires de propriété intellectuelle, en coopération avec les hautes cours provinciales, à titre d'exemple et d'orientation pour les tribunaux ("les 10 principales affaires type en matière de propriété intellectuelle").¹⁸ En 2020, le TPS a inclus la décision du Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen datée du 16 octobre 2020 dans l'affaire *OPPO c. Sharp*, qui établissait une telle injonction antipoursuites, au nombre des 10 principales affaires types de 2020 en matière de propriété intellectuelle.¹⁹ Il a noté que cette décision était conforme à son interprétation de la Loi sur la procédure civile et de la politique en la matière.

Le Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen avait établi une injonction antipoursuites globale dans cette affaire car il s'agissait d'un différend concernant un taux de redevance mondial. Cette décision et les autres décisions judiciaires établissant des injonctions antipoursuites indiquent que ces mesures visent à éviter que le requérant soit forcé de signer une licence pour les brevets qu'il met en œuvre à un taux que le tribunal chinois juge inapproprié. Dans l'affaire *OPPO c. Sharp*, le TPS a décidé que les tribunaux chinois étaient compétents pour fixer des droits mondiaux pour les BEN.²⁰ Dans une décision du 7 septembre 2022, le TPS a réaffirmé le droit des tribunaux chinois de fixer des droits de licence FRAND mondiaux pour les BEN.²¹

La Chine n'a pas appliqué et administré ses lois, règlements et autres mesures d'une manière uniforme, impartiale et raisonnable

Les règles relatives aux mesures conservatoires dans les différends en matière de propriété intellectuelle sont énoncées dans la Loi sur la procédure civile de la République populaire de Chine, en particulier aux articles 103 et 104, les Dispositions du Tribunal populaire suprême concernant plusieurs questions relatives à l'application de la loi dans l'examen des mesures conservatoires dans les différends en matière de propriété intellectuelle (telles que modifiées en dernier lieu le 26 novembre 2018)²² et l'Interprétation du Tribunal populaire suprême concernant l'application de la Loi sur la procédure civile de la République populaire de Chine (telle que modifiée en dernier lieu le 22 mars 2022).²³ Sur la base des décisions susmentionnées concernant les mesures

¹⁷ Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei), décision civile du 10 mars 2021, dans l'affaire entre Samsung et Ericsson, (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 743, Zhi er. 湖北省武汉市中级人民法院, 三星与爱立信案 (2020)鄂01知民初743号之二裁定书.

¹⁸ Publié le 22 avril 2021. 最高人民法院, 2020年中国法院10大知识产权案件和50件典型知识产权案例. Page 1.

¹⁹ Publié le 22 avril 2021. 最高人民法院, 2020年中国法院10大知识产权案件和50件典型知识产权案例.

²⁰ Tribunal populaire suprême de la République populaire de Chine, décision civile du 19 août 2021, dans l'affaire entre OPPO et Sharp, (2020) Zui Gao Fa Zhi Min Xia Zhong n° 517. 最高法院, OPPO与夏普案 (2020)最高法知民辖终517号裁定书.

²¹ Tribunal populaire suprême de la République populaire de Chine, décision civile du 7 septembre 2022, dans l'affaire entre OPPO et Nokia (2022) Zui Gao Fa Zhi Min Xia Zhong n° 167. 最高法院, OPPO与诺基亚 (2022)最高法知民辖终167号裁定书.

²² Dispositions du Tribunal populaire suprême concernant plusieurs questions relatives à l'application de la loi dans l'examen des mesures conservatoires dans les différends en matière de propriété intellectuelle, telles que modifiées en dernier lieu le 26 novembre 2018, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019. 最高人民法院关于审查知识产权纠纷行为保全案件适用法律若干问题的规定,已于2018年11月26日由最高人民法院审判委员会第1755次会议通过·现予公布·自2019年1月1日起施行,法释〔2018〕21号.

²³ Interprétation du Tribunal populaire suprême concernant l'application de la Loi de 2022 sur la procédure civile de la République populaire de Chine, telle que modifiée en dernier lieu le 22 mars 2022, entrée en vigueur le 10 avril 2022, Fashi 11 hao. 最高人民法院关于修改《最高人民法院关于适用〈中华人民共和国民事诉讼法

conservatoires sous la forme d'injonctions antipoursuites du TPS dans l'affaire *Huawei c. Conversant* et des décisions concernant les quatre mesures conservatoires sous la forme d'injonctions antipoursuites délivrées par des tribunaux populaires intermédiaires, qui sont fondées entre autres choses sur l'article 103 de la Loi sur la procédure civile de la République populaire de Chine, la Chine a établi une politique d'injonctions antipoursuites²⁴, qu'elle décrit comme un "système d'injonctions antipoursuites à caractéristiques chinoises".²⁵

Les règles relatives aux amendes pour violation des mesures conservatoires sont énoncées dans la Loi sur la procédure civile de la République populaire de Chine, en particulier l'article 118, et à l'article 184 de l'Interprétation du Tribunal populaire suprême concernant l'application de la Loi sur la procédure civile de la République populaire de Chine (telle que modifiée en dernier lieu en 2022).²⁶ Sur la base des décisions susmentionnées concernant les mesures conservatoires sous la forme d'injonctions antipoursuites du TPS dans l'affaire *Huawei c. Conversant* et des décisions concernant les mesures conservatoires sous la forme d'injonctions antipoursuites délivrées par des tribunaux populaires intermédiaires dans les affaires *Xiaomi c. Interdigital*, *ZTE c. Conversant* et *OPPO c. Sharp*, qui comprenaient, entre autres choses, des amendes journalières en cas de violation de la décision au titre de l'article 115 de la Loi sur la procédure civile de la République populaire de Chine²⁷, la Chine a établi des règles spécifiques, permettant l'imposition d'amendes journalières, à hauteur

> de l'interprétation de la décision (2022) (Fashi [2022] 11号), 《最高人民法院关于适用〈中华人民共和国民事诉讼法〉的解释》2014年12月18日最高人民法院审判委员会第1636次会议通过; 根据2020年12月23日最高人民法院审判委员会第1823次会议通过的《最高人民法院关于修改〈最高人民法院关于人民法院民事调解工作若干问题的规定〉等十九件民事诉讼类司法解释的决定》第一次修正; 根据2022年3月22日最高人民法院审判委员会第1866次会议通过的《最高人民法院关于修改〈最高人民法院关于适用〈中华人民共和国民事诉讼法〉的解释〉的决定》第二次修正. 该修正自2022年4月10日起施行.

²⁴ Voir par exemple ce qui suit: 1) Tribunal de la propriété intellectuelle relevant du Tribunal populaire suprême, rapport sur 10 affaires type de propriété intellectuelle dans le domaine technique en 2020, publié le 26 février 2021. 最高人民法院知识产权法庭, 2020年10件技术类知识产权典型案例. 2) publication du Tribunal de la propriété intellectuelle relevant du Tribunal populaire suprême, "La première injonction antipoursuites établie par la Chine dans une procédure judiciaire en matière de propriété intellectuelle – la juridiction collégiale chargée de l'affaire a expliqué en détail le différend entre Conversant et Huawei sur la concession de licences pour des brevets essentiels à une norme." 最高人民法院知识产权法庭, 中国知识产权审判发出的首例禁令令——案件合议庭详解康文森公司与华为公司标准必要专利许可纠纷案. <https://ipc.court.gov.cn/zh-cn/news/view-1056.html> 3) Tribunal populaire suprême, les 10 principales affaires "type majeures" en matière de propriété intellectuelle en 2020 et 50 affaires "type" en matière de propriété intellectuelle portées devant les tribunaux chinois en 2020. 最高人民法院办公厅, 关于印发2020年中国法院10大知识产权案件和50件典型知识产权案例的通知, 法办〔2021〕146号. 4) Rapport du Tribunal populaire suprême sur la mise en œuvre de la "Décision du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale sur plusieurs questions concernant les procédures judiciaires dans les affaires touchant aux brevets et à d'autres droits de propriété intellectuelle" du 27 février 2022. 最高人民法院《全国人民代表大会常务委员会关于专利等知识产权案件诉讼程序若干问题的决定》实施情况的报告, 2022年2月27日在第十三届全国人民代表大会常务委员会第三十三次会议上.

²⁵ Voir le rapport du Tribunal populaire suprême concernant la mise en œuvre de la "Décision du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale sur plusieurs questions concernant les procédures judiciaires dans les affaires touchant aux brevets et à d'autres droits de propriété intellectuelle" du 27 février 2022. 最高人民法院《全国人民代表大会常务委员会关于专利等知识产权案件诉讼程序若干问题的决定》实施情况的报告, 2022年2月27日在第十三届全国人民代表大会常务委员会第三十三次会议上.

²⁶ Interprétation du Tribunal populaire suprême concernant l'application de la Loi de 2022 sur la procédure civile de la République populaire de Chine, telle que modifiée en dernier lieu le 22 mars 2022, entrée en vigueur le 10 avril 2022, Fashi 11 hao. 最高人民法院《最高人民法院关于修改〈最高人民法院关于适用〈中华人民共和国民事诉讼法〉的解释〉的决定》(2022) (Fashi [2022] 11号), 《最高人民法院关于适用〈中华人民共和国民事诉讼法〉的解释》2014年12月18日最高人民法院审判委员会第1636次会议通过; 根据2020年12月23日最高人民法院审判委员会第1823次会议通过的《最高人民法院关于修改〈最高人民法院关于人民法院民事调解工作若干问题的规定〉等十九件民事诉讼类司法解释的决定》第一次修正; 根据2022年3月22日最高人民法院审判委员会第1866次会议通过的《最高人民法院关于修改〈最高人民法院关于适用〈中华人民共和国民事诉讼法〉的解释〉的决定》第二次修正. 该修正自2022年4月10日起施行.

²⁷ L'article 115 de la Loi sur la procédure civile de la Chine dans sa version de 2017 a été renuméroté pour devenir l'article 118 de la Loi sur la procédure civile dans sa version de 2022.

du niveau maximal de l'article 115 1) de la Loi sur la procédure civile, en cas de violation d'une injonction antipoursuites.²⁸

Compte tenu de ce qui précède, la Chine n'a pas appliqué et administré ses lois, règlements et autres mesures d'une manière uniforme, impartiale et raisonnable.

Eu égard à ce qui précède, les mesures en cause dans la partie 1 de la présente demande d'établissement d'un groupe spécial sont les suivantes.

Premièrement, la politique d'injonctions antipoursuites maintenue par la Chine en tant que mesure appliquée de manière générale et prospective interdisant à une partie à des procédures judiciaires concernant des BEN en Chine de demander l'exécution de jugements de tout tribunal non chinois sur les territoires d'autres Membres ou de demander réparation en justice en dehors de la juridiction des tribunaux chinois.

Deuxièmement, la délivrance continue d'injonctions antipoursuites par les tribunaux chinois dans des affaires successives concernant les BEN, interdisant à une partie de demander l'exécution de jugements d'un tribunal non chinois sur les territoires d'autres Membres ou de demander réparation en justice en dehors de la juridiction des tribunaux chinois.

Troisièmement, les cas spécifiques susmentionnés d'application par les tribunaux chinois d'injonctions antipoursuites dans des affaires concernant des BEN en Chine interdisant à une partie de demander l'exécution de jugements d'un tribunal non chinois sur les territoires d'autres Membres ou de demander réparation en justice en dehors de la juridiction des tribunaux chinois.

L'Union européenne conteste ces mesures en tant que telles ainsi que les cas d'application par divers tribunaux chinois.

1.2. Instruments juridiques constituant ces mesures

Les instruments juridiques par lesquels la Chine impose et administre ces mesures comprennent, entre autres choses, les instruments suivants, fonctionnant séparément ou collectivement.

- Loi sur la procédure civile de la République populaire de Chine, en particulier les articles 103, 104 et 118 de la Loi de 2022 sur la procédure civile de la Chine.²⁹
- Dispositions du Tribunal populaire suprême concernant plusieurs questions relatives à l'application de la loi dans l'examen des mesures conservatoires dans les différends en matière de propriété intellectuelle (approuvées par la 1 755^{ème} conférence du Comité

²⁸ Voir par exemple ce qui suit: 1) Tribunal de la propriété intellectuelle relevant du Tribunal populaire suprême, rapport sur 10 affaires type de propriété intellectuelle dans le domaine technique en 2020, publié le 26 février 2021. 最高人民法院知识产权法庭, 2020年10件技术类知识产权典型案例. 2) Lignes directrices aux fins du processus juridictionnel, figurant dans le document résumant l'essentiel des décisions du TPS en matière de propriété intellectuelle (2020). 最高人民法院知识产权法庭裁判要旨 (2020). 3) Rapport du Tribunal populaire suprême sur la mise en œuvre de la "Décision du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale sur plusieurs questions concernant les procédures judiciaires dans les affaires touchant aux brevets et à d'autres droits de propriété intellectuelle" du 27 février 2022. 最高人民法院关于《全国人民代表大会常务委员会关于专利等知识产权案件诉讼程序若干问题的决定》实施情况的报告, 2022年2月27日在第十三届全国人民代表大会常务委员会第三十三次会议上.

²⁹ Cela comprend la Loi sur la procédure civile de la Chine dans la version de 2022, ainsi que les versions précédentes et les modifications ultérieures. 中华人民共和国民事诉讼法 (1991年4月9日第七届全国人民代表大会第四次会议通过 根据2007年10月28日第十届全国人民代表大会常务委员会第三十次会议《关于修改〈中华人民共和国民事诉讼法〉的决定》第一次修正 根据2012年8月31日第十一届全国人民代表大会常务委员会第二十八次会议《关于修改〈中华人民共和国民事诉讼法〉的决定》第二次修正 根据2017年6月27日第十二届全国人民代表大会常务委员会第二十八次会议《关于修改〈中华人民共和国民事诉讼法〉和〈中华人民共和国行政诉讼法〉的决定》第三次修正 根据2021年12月24日第十三届全国人民代表大会常务委员会第三十二次会议《关于修改〈中华人民共和国民事诉讼法〉的决定》第四次修正)

judiciaire du Tribunal populaire suprême le 26 novembre 2018, devant être promulguées le 1^{er} janvier 2019) Fa Shi [2018] n° 21.³⁰

- Interprétation du Tribunal populaire suprême concernant l'application de la Loi sur la procédure civile de la République populaire de Chine, adoptée le 18 décembre 2014, telle que modifiée la première fois le 23 décembre 2020, et modifiée la deuxième fois le 22 mars 2022 par le Comité judiciaire du Tribunal populaire suprême, la dernière révision prenant effet le 10 avril 2022.³¹
- Décision civile du 28 août 2020 du Tribunal populaire suprême de la République populaire de Chine, dans les affaires entre Huawei Technology Co. LTD et Conversant Wireless Licensing (2019) Zui Gao Fa Zhi Min Zhong n° 732, n° 733 et n° 734, Zhi yi, établissant une injonction antipoursuites.³²
- Décision civile du 11 septembre 2020 du Tribunal populaire suprême de la République populaire de Chine, dans les affaires entre Huawei Technology Co. LTD et Conversant Wireless Licensing (2019) n° 732, n° 733 et n° 734, Zhi er – réexaminant et maintenant la décision du 28 août 2020 d'établir une injonction antipoursuites.³³
- Décision civile du 19 août 2021 du Tribunal populaire suprême de la République populaire de Chine, dans l'affaire entre OPPO et Sharp, (2020) Zui Gao Fa Zhi Min Xia Zhong n° 517.³⁴
- Décision civile du 7 septembre 2022 du Tribunal populaire suprême de la République populaire de Chine, dans l'affaire entre OPPO et Nokia (2022) Zui Gao Fa Zhi Min Xia Zhong n° 167.³⁵
- Résumé du rapport annuel du Tribunal populaire suprême sur les affaires en matière de propriété intellectuelle (2020).³⁶
- Rapport du Tribunal de la propriété intellectuelle relevant du Tribunal populaire suprême, sur 10 affaires type de propriété intellectuelle dans le domaine technique en 2020.³⁷
- Tribunal populaire suprême, les 10 principales affaires "type majeures" en matière de propriété intellectuelle en 2020 et 50 affaires "type" en matière de propriété intellectuelle portées devant les tribunaux chinois en 2020.³⁸
- Lignes directrices aux fins du processus juridictionnel, figurant dans le document résumant

³⁰ 《最高人民法院关于审查知识产权纠纷行为保全案件适用法律若干问题的规定》已于2018年11月26日由最高人民法院审判委员会第1755次会议通过·现予公布·自2019年1月1日起施行。

³¹ Interprétation du Tribunal populaire suprême concernant l'application de la Loi de 2022 sur la procédure civile de la République populaire de Chine, telle que modifiée par décision du Tribunal populaire suprême le 22 mars 2022, entrée en vigueur le 10 avril 2022, Fashi 11 hao. 最高人民法院关于修改《最高人民法院关于适用〈中华人民共和国民事诉讼法〉的解释〉的决定(2022) (法释〔2022〕11号), 《最高人民法院关于适用〈中华人民共和国民事诉讼法〉的解释》2014年12月18日最高人民法院审判委员会第1636次会议通过; 根据2020年12月23日最高人民法院审判委员会第1823次会议通过的《最高人民法院关于修改〈最高人民法院关于人民法院民事调解工作若干问题的规定〉等十九件民事诉讼类司法解释的决定》第一次修正; 根据2022年3月22日最高人民法院审判委员会第1866次会议通过的《最高人民法院关于修改〈最高人民法院关于适用〈中华人民共和国民事诉讼法〉的解释〉的决定》第二次修正·该修正自2022年4月10日起施行。

³² 中华人民共和国最高人民法院, 华为与康文森案(2019) 最高法知民终732、733、734号之一裁定书。

³³ 中华人民共和国最高人民法院, 华为与康文森案(2019) 最高法知民终732、733、734号之二裁定书。

³⁴ 中华人民共和国最高人民法院, OPPO与夏普案(2020) 最高法知民辖终517号裁定书。

³⁵ 中华人民共和国最高人民法院, OPPO与诺基亚(2022) 最高法知民辖终167号裁定书。

³⁶ Publié le 26 février 2021. 最高人民法院知识产权案件年度报告(2020)。

³⁷ Publié le 26 février 2021. 最高人民法院知识产权法庭2020年技术类知识产权典型案例的通报。

³⁸ Publié le 22 avril 2021. 最高人民法院办公厅, 关于印发2020年中国法院10大知识产权案件和50件典型案例的通知, 法办〔2021〕146号。

l'essentiel des décisions du TPS en matière de propriété intellectuelle (2020).³⁹

- "Rapport du TPS concernant les travaux liés aux procédures des tribunaux populaires en matière de propriété intellectuelle", daté du 21 octobre 2021, à la 31^{ème} réunion du Comité permanent de la treizième Assemblée populaire nationale.⁴⁰
- Opinions et suggestions du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale sur le "rapport du TPS concernant les travaux liés aux procédures des tribunaux populaires en matière de propriété intellectuelle", daté du 21 octobre 2021, publiées le 18 novembre 2021.⁴¹
- Rapport du TPS sur la mise en œuvre de la "Décision du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale sur plusieurs questions concernant les procédures judiciaires dans les affaires touchant aux brevets et à d'autres droits de propriété intellectuelle", daté du 27 février 2022, à la 33^{ème} session du Comité permanent de la treizième Assemblée populaire nationale.⁴²
- Opinions et suggestions du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale sur le rapport du TPS concernant la mise en œuvre de la Décision du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale sur plusieurs questions concernant les procédures judiciaires dans les affaires touchant aux brevets et à d'autres droits de propriété intellectuelle, 27 février 2022.⁴³
- Rapport sur les travaux du Comité permanent (2022) à l'Assemblée populaire nationale.⁴⁴
- Décision civile du 3 septembre 2020 du Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei), dans l'affaire entre Xiaomi et InterDigital (2020) E 01 Zhi Min Chu No.169 Zhi yi – établissant une injonction antipoursuites.⁴⁵
- Décision civile du 4 décembre 2020 du Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei), dans l'affaire entre Xiaomi et InterDigital (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 169 Zhi er – réexaminant et maintenant la décision du 23 septembre 2020 d'établir une injonction antipoursuites.⁴⁶
- Décision civile du 28 septembre 2020 du Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen (province du Guangdong), dans l'affaire entre ZTE et Conversant (2018) Yue 03 Min Chu n° 335 Zhi yi – établissant une injonction antipoursuites.⁴⁷
- Décision civile du 16 octobre 2020 du Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen (province du Guangdong), dans l'affaire entre OPPO et Sharp (2020) Yue 03 Minchu n° 689

³⁹ Publié le 26 février 2021. 最高人民法院知识产权法庭裁判要旨 (2020). Version anglaise publiée le 26 avril 2021.

⁴⁰ 最高人民法院于人民法院,知识产权审判工作情况的报告, 2021年10月21日在第十三届全国人民代表大会常务委员会第三十一次会议上.

⁴¹ Opinions et suggestions sur le rapport concernant les travaux liés aux procédures du Tribunal populaire en matière de propriété intellectuelle, 18 novembre 2021. 十三届全国人大常委会,第三十一次会议,对人民法院知识产权审判工作情况的意见和建议, 2021年11月18日.

⁴² 最高人民法院于《全国人民代表大会常务委员会关于专利等知识产权案件诉讼程序若干问题的决定》实施情况的报告, 2022年2月27日在第十三届全国人民代表大会常务委员会第三十三次会议上.

⁴³ 十三届全国人大常委会,第三十三次会议,对《全国人民代表大会常务委员会关于专利等知识产权案件诉讼程序若干问题的决定》实施情况报告的意见和建议, 2022年02月27日.

⁴⁴ Publié en anglais sur le site Web du Conseil d'État:
http://english.www.gov.cn/news/topnews/202203/14/content_WS622ee462c6d09c94e48a69f7.html.

⁴⁵ 湖北省武汉市中级人民法院,小米与交互数字案 (2020) 鄂01知民初169号之一裁定书.

⁴⁶ 湖北省武汉市中级人民法院,小米与交互数字案 (2020) 鄂01知民初169号之二裁定书.

⁴⁷ 广东省深圳市中级人民法院·中兴与康文森案 (2018) 粤03民初335号之一民事裁定书.

Zhi yi – établissant une injonction antipoursuites.⁴⁸

- Décision civile du 25 décembre 2020 du Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei), dans l'affaire entre Samsung et Ericsson (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 743 – établissant une injonction antipoursuites.⁴⁹
- Décision civile du 10 mars 2021 du Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei), dans l'affaire entre Samsung et Ericsson, (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 743, Zhi yi – réexaminant et maintenant la décision du 25 décembre 2020 d'établir une injonction antipoursuites.⁵⁰
- Tribunal populaire supérieur de la province du Guangdong, les 10 principales procédures judiciaires en matière de propriété intellectuelle dans la province du Guangdong en 2020.⁵¹
- Avis du 22 avril 2021 du Comité politique et juridique du Parti communiste de la Chine (province du Guangdong), concernant la publication par le Tribunal populaire supérieur de la province du Guangdong des 10 principales affaires en matière de propriété intellectuelle dans la province du Guangdong en 2020.⁵²
- Rapport annuel du Tribunal populaire supérieur de la province du Hubei pour 2020, publié en avril 2021.⁵³
- Rapport sur les travaux du Tribunal populaire supérieur de la province du Hubei pour 2021: interprétation d'affaires type II, publié le 22 janvier 2022.⁵⁴

La présente demande vise aussi d'autres décisions judiciaires dont le contenu fondé sur ces documents ou toutes autres mesures connexes est analogue, et comprend toutes annexes ou listes relatives à ces mesures et toutes modifications, mesures complémentaires, mesures de remplacement, mesures de reconduction, prorogations ou mesures de mise en œuvre.

1.3. Fondement juridique de la plainte concernant les mesures de la Chine

Les mesures décrites sont incompatibles avec les obligations de la Chine au titre des accords visés, en particulier les obligations suivantes.

- L'article 1:1, première phrase, de l'Accord sur les ADPIC, conjointement avec l'article 28:1 de l'Accord sur les ADPIC, parce que les mesures de la Chine restreignent, ou visent à restreindre, l'exercice par les titulaires de brevets de leurs droits exclusifs d'empêcher des tiers agissant sans son consentement de fabriquer, d'utiliser, d'offrir à la vente, de vendre ou d'importer le produit qui fait l'objet d'un brevet ou qui est obtenu directement au moyen d'un procédé breveté.
- L'article 1:1, première phrase, de l'Accord sur les ADPIC, conjointement avec l'article 28:2 de l'Accord sur les ADPIC, parce que les mesures de la Chine, en interdisant l'accès aux tribunaux non chinois pour les titulaires des types de brevets en cause, restreignent ou visent à restreindre, l'exercice par les titulaires de brevets de leur droit de conclure des contrats de licence.
- L'article 41:1, deuxième phrase, de l'Accord sur les ADPIC, parce que les mesures de la Chine créent des obstacles au commerce légitime et n'offrent pas de sauvegardes contre l'usage abusif des procédures destinées à faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

⁴⁸ 广东省深圳市中级人民法院, OPPO与夏普案(2020)粤03民初689号之一民事裁定书.

⁴⁹ 湖北省武汉市中级人民法院·三星与爱立信案(2020)鄂01知民初743号裁定书.

⁵⁰ 湖北省武汉市中级人民法院, 三星与爱立信案(2020)鄂01知民初743号之一裁定书.

⁵¹ 湖北省高级人民法院·2020年度广东省知识产权审判十大案件.

⁵² 中共广东省委政法委员会, 2020年度广东省知识产权审判十大案件.

⁵³ 湖北省高级人民法院·二〇二一年四月, 湖北法院知识产权司法保护状况及十大典型案例(2020年).

⁵⁴ 湖北省高级人民法院工作报告 典型案例事例释读二.

Les mesures de la Chine créent des obstacles au commerce légitime parce qu'elles empêchent, ou visent à empêcher, les titulaires de brevets d'autres Membres de se prévaloir des procédures destinées à faire respecter les droits qui permettent une action efficace contre tout acte qui porterait atteinte aux droits de propriété intellectuelle couverts par l'Accord sur les ADPIC, y compris des mesures correctives rapides destinées à prévenir toute atteinte et des mesures correctives qui constituent un moyen de dissuasion contre toute atteinte ultérieure. De plus, en autorisant des injonctions antipoursuites de portée mondiale avec peu de considération pour leur incidence sur les procédures destinées à faire respecter les droits sur le territoire d'autres Membres, la Chine n'offre pas de sauvegardes contre l'usage abusif des procédures judiciaires. Les tribunaux chinois auraient dû acquiescer avec une certitude suffisante la conviction qu'il était porté atteinte au droit du requérant ou que cette atteinte était imminente. De plus, la caution ou garantie équivalente que les tribunaux chinois ont exigé du requérant n'était pas suffisante pour protéger le défendeur et prévenir les abus.

- L'article 1:1, première phrase, de l'Accord sur les ADPIC, conjointement avec l'article 44:1 de l'Accord sur les ADPIC, parce que les mesures de la Chine empêchent, ou visent à empêcher les autorités judiciaires des autres Membres d'ordonner à une partie de cesser de porter atteinte à un droit, à la demande des titulaires de brevets impliqués dans des procédures en matière de brevets en Chine.
- La section 2 A) 2) du Protocole d'accession de la République populaire de Chine, étant donné que la Chine, par la délivrance d'injonctions antipoursuites par les tribunaux chinois dans les procédures judiciaires susmentionnées en matière de brevets, en favorisant le requérant dans l'évaluation et la fixation des conditions relatives aux injonctions antipoursuites dans ces affaires, et en imposant des pénalités sur une base journalière, n'a pas appliqué et administré ses lois, règlements et autres mesures d'une manière uniforme, impartiale et raisonnable, en particulier les articles 103 et 188 de la Loi sur la procédure civile de la République populaire de Chine et les Dispositions du Tribunal populaire suprême concernant plusieurs questions relatives à l'application de la loi dans l'examen des mesures conservatoires dans les différends en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'article 184 de l'Interprétation du Tribunal populaire suprême concernant l'application de la Loi sur la procédure civile.

2. Non-publication par la Chine des décisions judiciaires finales d'application générale qui visent les questions faisant l'objet de l'Accord sur les ADPIC

2.1. Description des mesures

La Chine n'a pas publié au moins trois décisions mentionnées dans des publications officielles des pouvoirs publics chinois et qualifiées de documents d'orientation.

Dans un rapport présentant les 10 principales affaires type de 2020 en matière de propriété intellectuelle⁵⁵ le TPS a inclus la décision du Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen établissant une injonction antipoursuites dans l'affaire *OPPO c. Sharp*. La Haute Cour du Guangdong a inclus la décision de Shenzhen dans l'affaire *ZTE c. Conversant* en tant qu'"affaire type" dans son rapport annuel sur les 10 principales affaires de 2020.⁵⁶ Le Comité politique et juridique du Parti communiste de la Chine (Guangdong) a aussi publié le rapport susmentionné du Tribunal populaire supérieur de la province du Guangdong sur les 10 principales affaires de 2020 en indiquant que cela montrait le rôle de premier plan du Guangdong dans le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle.⁵⁷ Le rapport annuel du Tribunal populaire supérieur de la province du Hubei sur les activités de 2020 comprenait les décisions du Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan dans l'affaire *Xiaomi c. InterDigital* en tant qu'"affaire type".⁵⁸ Cela comprenait la décision du 16 octobre 2020 établissant une injonction antipoursuites, ainsi que la décision de réexamen du 4 décembre 2020 qui a rejeté l'appel et maintenu l'injonction antipoursuites. En 2022, le Tribunal

⁵⁵ Publié le 22 avril 2021. 2020年中国法院10大知识产权案件和50件典型知识产权案例.

⁵⁶ 湖北省高级人民法院. 2020年度广东省知识产权审判十大案件.

⁵⁷ 中共广东省委政法委员会, 22 April 2022, 2020年度广东省知识产权审判十大案件.

⁵⁸ 湖北省高级人民法院. 二〇二一年四月 (April 2021) 湖北法院知识产权司法保护状况及十大典型案例 (2020年).

populaire supérieur de la province du Hubei a de nouveau répertorié les décisions susmentionnées du Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan dans l'affaire *Xiaomi c. Interdigital* en tant qu'affaire type représentant "une pratique utile pour la Chine consistant à recourir aux injonctions antipoursuites dans les actions civiles transfrontières pour maintenir sa propre compétence".⁵⁹ La réponse de la Chine à la demande de renseignements concernant les ADPIC présentée par l'Union européenne⁶⁰ indique aussi que ces affaires "fournissent des références pour la pratique judiciaire." Il apparaît que les décisions concernant ces trois affaires n'ont pas été publiées. Par exemple, elles ne figurent pas en ligne sur le site Web officiel de la Chine concernant les jugements qui, d'après ce que l'Union européenne comprend, est le moyen de publication officiel.⁶¹

2.2. Fondement juridique de l'allégation

Les éléments décrits plus haut sont incompatibles avec les obligations de la Chine au titre des accords relatifs aux ADPIC, en particulier l'article 63:1 de l'Accord sur les ADPIC, parce que la Chine n'a pas publié, ou mis à la disposition du public, de façon à permettre aux gouvernements et aux détenteurs de droits d'en prendre connaissance, les décisions judiciaires finales d'application générale, rendues exécutoires par la Chine qui visent les questions faisant l'objet de l'Accord sur les ADPIC.

3. Non-fourniture par la Chine de renseignements sur des décisions judiciaires finales d'application générale qui visent les questions faisant l'objet de l'Accord sur les ADPIC

3.1. Description des mesures

Le 6 juillet 2021, l'Union européenne a envoyé une demande de renseignements officielle, conformément à l'article 63:3 de l'Accord sur les ADPIC, dans laquelle elle demandait plus de renseignements sur plusieurs décisions judiciaires et réglementations récentes se rapportant aux brevets.⁶² La demande concernait en particulier des affaires dans lesquelles des décisions avaient été rendues dans le cadre de procédures judiciaires concernant des licences de brevets et des taux de redevance, ainsi que l'exécution d'injonctions. Ces décisions étaient mentionnées dans des publications officielles des pouvoirs publics chinois et qualifiées de documents d'orientation. L'Union européenne a demandé explicitement à la Chine de fournir le texte de toutes les décisions rendues à ce jour dans les affaires suivantes.

1. Les décisions du Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen (province du Guangdong) dans l'affaire *OPPO c. Sharp*⁶³;
2. Les décisions du Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei) dans l'affaire *Xiaomi c. InterDigital*⁶⁴;
3. Les décisions du Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei) dans l'affaire *Samsung c. Ericsson*.⁶⁵

Le 7 septembre 2021, la Chine a répondu qu'elle n'avait aucune obligation, au titre de l'Accord sur les ADPIC, de répondre à cette demande et a seulement fourni deux paragraphes peu détaillés.⁶⁶

⁵⁹ Rapport sur les travaux du Tribunal populaire supérieur de la province du Hubei: interprétation d'affaires type II, présenté le 21 janvier 2022 湖北省高级人民法院·二〇二一年四月 (April 2022) 湖北法院知识产权司法保护状况及十大典型案例 (2020年).

⁶⁰ Communication IP/C/W/683.

⁶¹ <https://wenshu.court.gov.cn/>.

⁶² Communication IP/C/W/682.

⁶³ Tribunal populaire intermédiaire de Shenzhen (province du Guangdong) (2020) Guangdong 03 Min chu 689. 广东省深圳市中级人民法院 (2020)粤03民初689号.

⁶⁴ Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei) (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 169. 湖北省武汉市中级人民法院,小米与交互数字案 (2020)鄂01知民初169号.

⁶⁵ Tribunal populaire intermédiaire de Wuhan (province du Hubei) (2020) E 01 Zhi Min Chu n° 743. 湖北省武汉市中级人民法院·三星与爱立信案 (2020)鄂01知民初743号.

⁶⁶ Communication IP/C/W/683.

3.2. Fondement juridique de l'allégation

Les éléments décrits plus haut sont incompatibles avec les obligations de la Chine au titre des accords relatifs aux ADPIC, en particulier l'article 63:3 de l'Accord sur les ADPIC, parce que la Chine, en réponse à la demande écrite de l'Union européenne, n'a pas fourni une description complète des mesures qu'elle applique.

Il apparaît que les mesures maintenues par la Chine en ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle et les moyens de les faire respecter, la non-publication par la Chine de décisions judiciaires finales d'application générale qui visent les questions faisant l'objet de l'Accord sur les ADPIC et la non-fourniture par la Chine de renseignements sur des décisions judiciaires finales d'application générale qui visent les questions faisant l'objet de l'Accord sur les ADPIC annulent ou compromettent les avantages résultant directement ou indirectement pour l'Union européenne des accords visés.

L'Union européenne demande que la présente demande d'établissement d'un groupe spécial soit inscrite à l'ordre du jour de la de la réunion de l'Organe de règlement des différends qui se tiendra le 20 décembre 2022.
